Tribunal administratif de Besançon

2ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 13/11/2025

Page: 1 / 2

Date: 15/10/2025

tenue sous la présidence de Madame GROSSRIEDER, assisté(e) de Madame DAIX et Monsieur SEYTEL, Conseillers En présence de Monsieur POITREAU, Rapporteur public Madame QUELOS, Greffière

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2501423	RAPPORTEUR: Monsieur Joël SEYTEL			
Titre de l'affaire	ETRANGER - Arrêté du Préfet du Jura le 12/06/2025 portant obligation de quitter le territoire avec délai 30 jours assortie d'une interdiction de retour sur le territoire d'un an - (Guinéenne)				
	Nom des parties	Représentants des parties	Conformément à l'article R.732-1-1 du code de justice administrative,		
Demandeur	Monsieur K	PIEROT (Cour)	cette affaire est dispensée des conclusions du rapporteur public		
Défendeur	PREFECTURE DU JURA		<u> </u>		
02)	DOSSIER N° 2501412	RAPPORTEURE: Madame Cara DAIX			
itre de l'affaire	ETRANGER - Arrêté du Préfet de la Côte d'Or du 19.06.2025 port	ant OQTF sans délai + IRTF 1 an - (Algérienne)			
	Nom des parties	Représentants des parties	Conformément à l'article R.732-1-1 du code de justice administrative,		
Demandeur	Monsieur M	Maître GRENIER Mathilde	cette affaire est dispensée des conclusions du rapporteur public		
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE - FRANCHE-COM	1TE	- Control of the Cont		
03)	DOSSIER N° 2501463	RAPPORTEUR: Monsieur Joël SEYTEL			
Titre de l'affaire	ETRANGER - Arrêté du Préfet du Jura le 15/01/2025 portant refus	TS + OQTF 30 jours + IRTF 1 an - (Guinéenne)			
	Nom des parties	Représentants des parties	Conformément à l'article R.732-1-1 du code de justice administrative,		
Demandeur	Monsieur B	BERTIN BRIGITTE (Cour)	cette affaire est dispensée des conclusions du rapporteur public		
Défendeur	PREFECTURE DU JURA	. ,	<u>, </u>		

Tribunal administratif de Besançon

2ème chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 13/11/2025

Page: 2/2

Date: 15/10/2025

11 heures 00

04)	DOSSIER N° 2501571	RAPPORTEUR: Monsieur Joël SEYTEL		
Titre de l'affaire	ETRANGER - Arrêté du Préfet du Doubs le 28/02/2025 portant refus TS + OQTF 30 jours - (TOGOLAISE)			
	Nom des parties	Représentants des parties	Conformément à l'article R.732-1-1 du code de justice administrative,	
Demandeur	Monsieur W	ABDELLI - ALVES (Cour)	cette affaire est dispensée des conclusions du rapporteur public	
Défendeur	PREFECTURE DU DOUBS	le Préfet	<u> </u>	
05)	DOSSIER N° 2501459	RAPPORTEURE: Madame Cara DAIX		
Titre de l'affaire	ETRANGER - Arrêté pris par le Préfet du Jura le 19/05/2025 portant refus TS + OQTF sans délai + IRTF 1 an - (Congolaise)			
	Nom des parties	Représentants des parties	Conformément à l'article R.732-1-1 du code de justice administrative,	
Demandeur	Monsieur M	Maître DIAZ FLORENT (Cour)	cette affaire est dispensée des conclusions du rapporteur public	
Défendeur	PREFECTURE DU JURA		contrastons at rapported passes	
06)	DOSSIER N° 2501464	RAPPORTEUR: Monsieur Joël SEYTEL		
Titre de l'affaire	ETRANGER - Arrêté du Préfet du Jura le 26/05/2	2025 portant OQTF 30 jours + IRTF 1 an - (Ivoirienne)		
	Nom des parties	Représentants des parties	Conformément à l'article R.732-1- du code de justice administrative,	
Demandeur	Monsieur C	LUTZ LOUIS-MARIE (Cour)	cette affaire est dispensée des conclusions du rapporteur public	
		,	The second secon	

Arrêté le 15/10/2025 La présidente du tribunal